



Le P.A.V.E. mensuel

Protection Animale - Végétarisme - Ecologie

Newsletter Protection-des-animaux.org

Edition Juillet 2007

Numéro 12

15 000 personnes interpellent les futurs députés

Sur l'initiative d'un collectif de 12 associations, 45 associations et 150 militants de protection animale se sont mobilisés simultanément dans 17 villes de France pour présenter au monde politique, et en particulier aux futurs députés, les attentes des français en matière de protection animale.

Lors de cette journée, la pétition relative à une amélioration de la condition animale a recueillie près de 15 000 signatures traduisant ainsi la préoccupation des français, et leur volonté de voir les pouvoirs publics se pencher sur cette question.

La principale revendication de cette

pétition est l'aboutissement des propositions de lois déjà en cours (réclamant entre autre l'abolition de la corrida et de la chasse à courre). La pétition demande également aux futurs députés de déposer de nouvelles propositions de lois sur des domaines comme la fourrure, l'interdiction de la chasse le dimanche, pratiques condamnées par la majorité des français. Mais au-delà des thématiques proposées dans la pétition, les associations à l'origine de la pétition souhaitent une réflexion sur la condition animale et une amélioration des lois visant à protéger nos compagnons.

Les défenseurs des animaux se sont appuyés lors de ces stands sur des

simulations de scènes rappelant les tortures que subissent les animaux au quotidien dans les laboratoires, les abattoirs et les cirques, pour alerter le public. En outre, en plus des habituels tracts et guides d'informations, il a été proposé gratuitement au public des dégustations de plats végétariens.

Une nouvelle journée de sensibilisation sera organisée le 6 octobre, à l'occasion de la journée mondiale des animaux, dans l'ensemble des départements de France à l'initiative du collectif. Elle permettra de continuer à récolter des signatures pour atteindre l'objectif du collectif de 100 000 signatures d'ici la fin de l'année.

L'interdiction de la chasse des baleines maintenue



→ Page 2

Sursis de neuf ans pour les éléphants



→ Page 3

Le commerce des tigres d'élevage en Chine viole l'accord de la CITES



→ Page 4

Le P.A.V.E. mensuel

Editeur : Protection-des-animaux.org – Site d'information et de sensibilisation à la protection animale.

Courriel : webmaster@protection-des-animaux.org

Le P.A.V.E. mensuel est le journal d'information mensuel gratuit du site Protection-des-animaux.org.

Il est édité à 20 500 exemplaires, et téléchargeable gratuitement sur www.protection-des-animaux.org

L'interdiction de la chasse des baleines maintenue

La Commission Internationale Baleinière vient d'adopter, dans le cadre de sa 59^{ème} session annuelle, une résolution maintenant l'interdiction de la pêche à la baleine en place depuis 21 ans.

La chasse à la baleine est interdite depuis la mise en œuvre d'un moratoire en 1986. La résolution, adoptée lors de la 59^{ème} session annuelle de la CBI ouverte depuis le 28/05/2007 à Anchorage (ALASKA), reconduit ce moratoire et écarte ainsi une mesure votée à une étroite majorité l'année dernière et qui précisait que l'interdiction devait être considérée comme provisoire et n'était plus pertinente.

La Japon, la Norvège et l'Islande étaient pour la reprise de la chasse. Les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Australie défendaient au contraire le maintien du moratoire.

Ce moratoire autorise néanmoins, selon des quotas précis, les chasses dites de "subsistance" pour certaines communautés, comme les populations autochtones de l'Alaska (Inuits), de Sibérie orientale (Chukotka) et des îles Saint-Vincent et Grenadines.

Le Japon souhaitait également obtenir ce droit pour certaines de ses communautés côtières mais, devant les réticences d'une majorité des 75 pays membres de la CBI, il a finalement renoncé à mettre aux voix sa proposition et menace maintenant de quitter la CBI.

Le Japon a néanmoins réussi à contourner le moratoire grâce à une autre clause autorisant la pêche à des fins « scientifiques ». Avec l'Islande, ce sont les deux seuls pays à avoir des programmes de chasse "scientifique". Le Japon a entrepris cette chasse dès l'entrée en vigueur du moratoire en

1986 (l'Islande depuis 2003) et tue environ un millier de baleines par an sous couvert de ce programme alors qu'il est désormais reconnu que ces recherches peuvent être menées sur des baleines sans les tuer ! Cette année, il doublera ses prises de baleines de Minke (petits rorquals), dont le quota est passé de 440 à 850.

La CBI a également permis au Groenland, à une courte majorité, d'augmenter ses prises de baleines après qu'il ait renoncé, à titre de compromis, à chasser la baleine à bosse, espèce très menacée.

Le Groenland a ainsi été autorisé à porter de 175 à 200 par an jusqu'en 2012 ses prises de petits rorquals. Le nombre de petits rorquals est estimé à 180.000 dans l'Atlantique et à 700.000 dans l'Antarctique.

Source : *Fondation 30 Millions d'Amis*

GAIA s'oppose à l'abattage des daims à Kluisbergen

GAIA et le bourgmestre Bourdeaud'huy de Mont-de-L'Enclus s'oppose à la décision de celui de Willequet de Kluisbergen qui désire faire abattre des daims du Kluisbos, sur la frontière communale.

Les daims vivent là depuis deux ans sans que cela ne pose aucun problème.

Michel Vandebosch : « Nous avons reçu plusieurs plaintes d'habitants de Kluisbergen qui étaient choqués par la décision du bourgmestre Willequet. GAIA veut voir les autorités de la commune revenir sur leur décision. Les abattre est inutile. S'il subsiste des problèmes de sécurité publique, il faut alors capturer les animaux et les

déplacer vers un endroit plus adéquat. »

Par ailleurs, les animaux ont déjà été capturés l'année dernière et amenés dans un centre récréatif. Kluisbergen avait alors convenu avec le centre d'accueil d'animaux d'Opglabbeek de les faire placer. Quelqu'un avait cependant ouvert la porte de manière à permettre aux daims de s'échapper. Michel Vandebosch : « Si Kluisbergen a déjà réussi à faire placer ces daims auparavant, je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas se reproduire une nouvelle fois. Il faut juste prendre les précautions nécessaires pour éviter une nouvelle fuite à l'avenir. »

Le bourgmestre de Mont-de-L'Enclus a instauré une interdiction pour la

chasse et les tirs dans la partie du bois comprise dans les terres de sa commune. Il estime que son homologue à Kluisbergen n'a pas pris sa décision dans l'intérêt général.

De plus, les tirs induits pour les abattre constituent un réel danger pour les promeneurs. Le bourgmestre met également en évidence le fait que les Ardennes prévoient de nombreux panneaux de signalisation pour signaler aux automobilistes d'éventuelles traversées de faunes sauvages. « Il n'y a aucune raison pour que ma région ne puisse pas en faire de même » a-t-il ajouté.

GAIA

Sursis de neuf ans pour les éléphants

Les états de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique ont abouti aujourd'hui à un compromis en acceptant la suspension du commerce de l'ivoire pendant 9 ans. De plus, les représentants des états concernés se sont mis d'accord pour aborder collectivement les problèmes qui se posent à long terme.

Cet accord permet au Botswana, à la Namibie, à l'Afrique du Sud et au Zimbabwe de vendre une quantité supplémentaire d'ivoire, mais par des processus strictement surveillés par la CITES et portant uniquement sur les stocks enregistrés officiellement avant le 31 janvier 2007.

Les états de l'aire de répartition des éléphants ont également accepté de travailler ensemble sur la question de la conservation des éléphants, y compris en ce qui concerne le développement d'un Plan d'Action sur l'éléphant d'Afrique permettant d'améliorer la gestion des éléphants, notamment par un renforcement des

mécanismes de mise en œuvre et par l'amélioration des contrôles du commerce de l'ivoire.

Le Kenya et Mali avaient initialement soumis un texte conjoint proposant une suspension du commerce de l'ivoire pendant 20 ans. Cette proposition était officiellement soutenue par le Ghana, le Togo, le Tchad, le Sud du Soudan, la Côte d'Ivoire et le Congo Brazzaville, ainsi que par un nombre non négligeable d'états de l'aire de répartition des éléphants d'Afrique et d'Asie. En effet, ces pays sont concernés par l'impact qu'une reprise du commerce de l'ivoire aurait sur les populations d'éléphants, sur la capacité de leurs gouvernements à maintenir l'ordre efficacement contre le braconnage sur leur territoire, et la possibilité qu'ils ont d'intercepter l'ivoire de contrebande et les produits en ivoire passés en fraude par leurs frontières.

Les états d'Afrique australe qui abritent des éléphants sur leur

territoire, y compris le Botswana, la Namibie et l'Afrique du Sud, effectuent un travail intensif de lobbying afin de lever l'embargo sur le commerce de l'ivoire. Cette manœuvre aurait apporté des bénéfices considérables à ces quelques pays, aux dépens de la majorité des autres états situés dans l'aire de répartition des éléphants. En Afrique, l'aire de répartition des éléphants compte 28 états et l'Asie 9 autres états, tous concernés par les décisions prises lors de cette convention.

Au moins 20.000 éléphants par an sont abattus pour leur ivoire et près de 100 rangers sont tués chaque année en les protégeant. Les conséquences ne sont pas seulement ressenties en Afrique : sur les 35.000 à 45.000 éléphants d'Asie, il subsiste à peine 1200 mâles adultes ayant conservé leurs défenses.

IFAW

eBay annonce l'interdiction mondiale de tout commerce d'ivoire sur ses sites

Le site de commerce en ligne eBay a annoncé aujourd'hui qu'il interdira tout commerce international d'ivoire sur tous ses sites dans le monde, créant ainsi la toute première interdiction commerciale internationale en ligne d'ivoire d'éléphant. Cette décision fait suite à une enquête internationale d'IFAW réalisée dans huit pays sur la vente d'ivoire sur des sites eBay et des

rencontres entre IFAW et des représentants officiels d'eBay aux Etats-Unis et en Europe.

Dans son enquête effectuée en février 2007, IFAW a constaté que 94 % des ventes d'ivoire d'éléphant sur les sites eBay étaient potentiellement illégales. Le rapport a aussi constaté que la politique d'eBay est différente selon les pays, souvent vague et mal

appliquée.

Dans son annonce, eBay a déclaré qu'en plus de l'interdiction du commerce international (commerce entre des nations), une politique plus claire et plus stricte serait mise en œuvre au niveau de chaque pays pour le commerce intérieur.

IFAW

Le commerce des tigres d'élevage en Chine viole les accords de la CITES

Un nouveau rapport d'enquête d'IFAW confirme les détails d'un trafic d'os et organes de tigres dans les élevages de Chine, ce qui viole à la fois la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et la législation nationale chinoise. La publication du rapport, intitulé *Made in China: Farming Tigers to Extinction* (Made in China; élevage des tigres jusqu'à l'extinction), arrive à point nommé pour la 14^{ème} assemblée de la Conférence des Parties (CdP) de la CITES, où la conservation et le contrôle du commerce des tigres seront l'un des principaux sujets examinés.

Le rapport souligne les menaces imminentes qui pèsent sur les tigres dans la nature en conséquence directe de l'élevage commercial des tigres à grande échelle dans de prétendues fermes d'élevage. Les enquêteurs ont trouvé des preuves

appuyant les observations détaillées dans le rapport de la mission sur les tigres chinois du Secrétariat de la CITES. En effet, il a été constaté que le vin produit dans les élevages et vendu dans des flacons en forme de tigre était en fait vanté et vendu comme une potion à base d'os de tigre, dans les plaquettes commerciales et sur les sites internet.

Le rapport d'IFAW va également dans le sens de l'évaluation du Secrétariat, selon lequel l'élevage "industriel" des tigres est le résultat de mauvaises décisions commerciales. Selon le propriétaire d'un élevage cité dans le rapport de mission, la décision d'élever des tigres dans un but commercial après l'interdiction du commerce instaurée en 1993 était "une stratégie commerciale spéculative, dans l'espoir que l'interdiction serait temporaire".

"L'élevage commercial des tigres

ravivera la demande que l'interdiction intérieure chinoise avait réussi à limiter, ainsi que les efforts de sensibilisation du grand public entrepris par le gouvernement chinois," ajoute Mme Gabriel. "L'augmentation de la demande ne fera que stimuler le braconnage des tigres dans la nature, qui coûte nettement moins cher que l'élevage d'un tigre dans une ferme. Les balles sont bon marché."

L'élevage de milliers de tigres a épuisé financièrement ces fermes, mais plutôt que de reconnaître l'échec des élevages et le fait qu'ils constituent une mauvaise décision commerciale, les investisseurs essaient de déplacer la charge financière sur l'opinion internationale dans son ensemble, et attendent que le monde accepte la perte des tigres à l'état sauvage, conséquence de leurs actes.

IFAW

Dernier lâcher de jeunes gypaètes barbus dans le Parc national suisse

Cette année, l'arc alpin connaît un record en ce qui concerne les gypaètes barbus: le dernier lâcher (2 jeunes) aura lieu ce week-end dans le Parc national, et dix couvées naturelles sont observées en ce moment dans les Alpes, dont les trois premières suisses. Le WWF Suisse entend faire profiter les régions du Sud de l'Europe des expériences accumulées au cours de ce projet.

«L'expérience montre qu'il faut au minimum 30 ans jusqu'à ce que les populations d'une espèce animale réintroduite ou revenue naturellement se stabilisent », déclare Walter Vetterli, responsable «Alpes» au WWF Suisse. Pour que les

connaissances accumulées soient profitables, le WWF soutient en ce moment de son savoir-faire un projet international visant à réintroduire une population autonome de gypaètes barbus en Espagne, en Grèce et en Sardaigne.

Le programme d'observation scientifique «Gypaètes en vol» a permis de récolter des données qui donnent des indications précieuses sur les vols et l'utilisation du territoire des jeunes gypaètes. On peut même aujourd'hui s'amuser à se déplacer virtuellement avec les oiseaux. «Samuel» et «Blick», les jeunes relâchés cette année, seront également munis d'un émetteur. On

pourra donc aussi les suivre dans leurs déplacements.

De jeunes gypaètes sont réintroduits dans l'arc alpin depuis 1997. Jusqu'à présent, 43 jeunes oiseaux sont nés, dont trois ce printemps en Suisse, pour la première fois depuis 122 ans. On estime à environ 150 le nombre de gypaètes qui s'ébattent en liberté dans tout l'arc alpin. Si tout va bien, les jeunes nés dans le Bas Valais et en Engadine en feront bientôt partie. Ils devraient quitter leurs nids en juillet et en août.

WWF

L'UE plus gros importateur de plantes et d'animaux sauvages

Selon un nouveau rapport de TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages, l'Union européenne (UE) est le plus gros importateur d'animaux et de plantes sauvages, principalement de bois tropicaux, de caviar, de peaux de serpents et de reptiles vivants. Les Belges sont surtout amateurs d'ivoire.

Entre 2003 et 2004, les autorités européennes ont saisi plus de 7000 cargaisons illégales. Au total, ce sont 3,5 millions de spécimens repris dans la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'Extinction (CITES) qui ont été saisis. Ce sont les conclusions d'une étude menée par TRAFFIC à la demande du Service public fédéral de Santé publique. Entre 1989 et 1992, notre pays représentait une réelle plaque tournante pour le commerce illégal d'ivoire, principalement entre l'Afrique et l'Asie. En Belgique, beaucoup de reptiles ont également été saisis principalement en provenance du Congo.

Le commerce légal de produits dérivés de plantes et d'animaux sauvages, représente un chiffre d'affaire d'environ 90 milliards d'euros en 2005, uniquement pour l'UE. Les Européens importent des produits très variés tels que le caviar de la mer

Caspienne, les sacs et les chaussures en peau de serpent, les reptiles rares vendus comme animaux de compagnie ou les queues de billard en ramin, arbre tropical provenant des forêts d'Asie du Sud-Est.

TRAFFIC estime que de 2000 à 2005, 3,4 millions de peaux de lézards, 2,9 millions de peaux de crocodile et 3,4 millions de peaux de serpent, espèces toutes reprises dans la CITES, ont été importées en Europe, ainsi que 300000 serpents vivants vendus comme animal de compagnie.

Pendant cette même période, l'UE a importé 424 tonnes de caviar d'esturgeon (plus de la moitié des importations globales). Uniquement en 2004, plus de 10 millions de mètres cube de bois tropical provenant d'Afrique, d'Amérique du Sud et d'Asie, pour une valeur d'1,2 million d'euros ont été vendus.

"Avec l'élargissement de l'Union européenne, la demande d'animaux et de plantes sauvages a augmenté," constate Rob Parry-Jones, responsable de TRAFFIC Europe. "Une grande partie de ce commerce est légale. Mais la demande d'animaux de compagnie exotiques, de bois et d'autres produits continue à s'amplifier. Le commerce illégal est donc aussi en pleine croissance et

WWF

représente une menace importante pour la survie de certaines espèces comme les reptiles et les esturgeons."

Pourtant, le commerce bien régulé peu s'avérer très bénéfique pour les populations et l'économie locales ainsi que pour la conservation.

Par exemple, l'UE importe 95% de la production de laine de Vicuña (équivalent sauvage du Lama). Ce commerce offre un revenu à 700 000 personnes parmi les communautés andines. Il est régulé par la CITES en Bolivie, au Pérou, en Argentine et au Chili. Son développement a été appuyé par l'Italie, l'Allemagne et la Commission européenne.

"La demande de produits dérivés de plantes ou d'animaux sauvages dans l'UE a un grand impact sur l'environnement et sur les populations aux quatre coins du monde" fait remarquer le Dr Susan Lieberman, directrice du Programme Espèces du WWF. "L'UE joue un rôle clé : elle doit assurer que la demande excessive ne cause pas une surexploitation de l'environnement sauvage en dehors de ses frontières et a la responsabilité d'aider les pays à gérer leurs ressources."

WWF

Bonne nouvelle pour la lutte contre le commerce illicite sur Internet, mauvaise nouvelle pour les requins

Les mesures destinées à lutter contre l'escalade du commerce illicite sur Internet ont été adoptées à une immense majorité des Parties à la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES). La décision d'organiser un atelier de travail afin de lutter contre ce commerce anonyme et pour l'instant incontrôlé a été prise quelques jours à peine après qu'eBay ait annoncé avoir adopté une nouvelle politique globale qui interdit tout commerce transfrontalier de l'ivoire d'éléphant.

Lors d'un autre débat de la CITES, les Parties ont porté un mauvais coup aux

requins aujourd'hui, en rejetant des propositions visant à inscrire le requin-taupe commun (porbeagle) et l'aiguillat commun à l'Annexe II de la CITES, alors que ces deux espèces sont menacées par la croissance dangereuse de leur consommation. Leur inscription à l'Annexe II aurait fourni à ces deux espèces de requins une protection juridique internationale.

Le requin-taupe commun et l'aiguillat commun sont deux espèces en forte baisse du fait de leur surconsommation. En Grande-Bretagne, l'aiguillat commun sert à la confection des célèbres "fish-and-chips", en Allemagne il est utilisé comme "Schillerlocken" et en France il

est fumé et coupé en filets. Les steaks de requin-taupe commun sont consommés en Europe, alors que les ailerons sont au menu en quantités de plus en plus inquiétantes en Chine et en Extrême-Orient depuis que les classes moyennes en pleine croissance consomment la soupe d'aileron de requin comme le symbole de leur nouvelle position financière.

Le requin-taupe commun et l'aiguillat commun se reproduisent très lentement, parviennent lentement à l'âge adulte, et leur nombre décline rapidement du fait de l'absence de gestion de la pêche.

IFAW

La CITES refuse le commerce des tigres

L'une des plus grandes menaces pesant sur la survie des tigres dans la nature vient d'être écartée. En effet, les Parties à la CITES ont adopté une décision interdisant l'élevage en captivité des tigres pour le commerce de leurs organes et autres produits dérivés.

En Chine, de prétendus "parcs" se livrent à l'élevage commercial des tigres en captivité dans l'espoir qu'un jour, l'embargo national sur la vente de parties et produits dérivés sera levé. Ces élevages produisent des tigres en masse pour mettre leurs os à fermenter afin de créer une "boisson tonique pour la consolidation des os". La viande de tigre figurait encore récemment au menu de la cafétéria. Pendant ce temps, les propriétaires de ces élevages se livrent à un travail de lobbying auprès du gouvernement afin de reprendre le commerce des tigres tout en se plaignant du fardeau

financier que représente l'entretien de ces animaux.

Selon les rapports publiés dans les médias, et d'après le propre compte rendu de mission du Secrétariat de la CITES, l'élevage "industriel" des tigres est le résultat de mauvaises décisions commerciales. Selon le propriétaire d'un élevage, cité dans le rapport de mission, la décision d'élever des tigres dans un but commercial après l'interdiction du commerce instaurée en 1993 était "une stratégie commerciale spéculative dans l'espoir que l'interdiction serait temporaire".

IFAW pense qu'autoriser toute utilisation commerciale de cette espèce extrêmement menacée crée des incitations économiques qui pousseront les braconniers à tuer les tigres dans la nature. L'élevage d'un tigre en captivité nécessite par exemple un investissement financier

250 fois supérieur au maigre salaire réclamé pour abattre d'une seule balle un tigre et le transporter jusqu'au marché.

Dans l'extrême Est de la Russie, six jeunes tigres ont récemment perdu leur mère et quatre d'entre eux sont maintenant dans un centre de réhabilitation parrainé par IFAW. En Inde, 36 autres ont été braconnés au cours de l'année dernière.

Aujourd'hui, les Parties à la CITES ont donc fait savoir qu'elles ne toléreront pas cette situation et ont refusé une nouvelle fois l'autorisation de l'élevage des tigres pour leurs organes et produits dérivés.

IFAW

L'Union Européenne vote un plan d'effondrement du thon rouge et du cabillaud. L'anguille européenne s'en sort mieux.

« Par leur vote, les ministres européens de la pêche n'ont fait que réglementer la surpêche tant pour le cabillaud que pour le thon rouge ». Pour le thon, les quotas représentent le double de ceux recommandés par les scientifiques pour laisser une chance de survie à l'espèce et à la filière. Pour le cabillaud de la mer Baltique, seule une fermeture de la pêche pouvait permettre un recouvrement des stocks. « Ce plan confirme que les intérêts économiques à court terme ont prévalu sur la nécessité de gérer durablement la ressource » commente Serge Orru, Directeur Général du WWF-France après l'annonce du plan de gestion voté hier par le Conseil des ministres européens de la pêche.

Le thon rouge

Selon les dernières évaluations du WWF, près de 14 800 tonnes de thon rouge ont été capturées depuis le 1er mai en Méditerranée et en Atlantique Est.

Cela correspond déjà aux 15 000 tonnes que les scientifiques de l'ICCAT (La Commission Internationale pour la Conservation du Thon rouge d'Atlantique) ont fixé. Cependant, les ministres de l'Union Européenne ont convenu d'un quota deux fois supérieur à cette limite. Pire encore, les ministres sont revenus sur la limite

de capture à 30 kg, pourtant adoptée lors de la dernière sessions de l'ICCAT et qui, selon les scientifiques, est indispensable pour assurer le renouvellement de l'espèce.

Seuls points positifs décidés par les ministres : l'interdiction de survol en avion pour repérer les bancs de thon et les transbordements sauvages en pleine mer ainsi que la fermeture de la saison de pêche 15 jours avant la date prévue. Date à laquelle le quota sera largement atteint, voire dépassé, si l'on en juge par l'intense activité des flottilles de ces jours derniers dans les eaux libyennes...

Le WWF relance son appel à l'Union Européenne pour que la saison 2007 soit immédiatement fermée afin d'éviter l'extinction commerciale de cette espèce.

Le Cabillaud

Le plan multi annuel, approuvé aujourd'hui, est le reflet d'un manque clair de volonté politique pour renverser la situation catastrophique concernant les stocks de cabillaud de la mer Baltique. En mer Baltique Orientale, la seule solution viable aurait été la fermeture de toutes pêches à la morue jusqu'à ce qu'un plan de rétablissement des populations actuelles soit établi, solution que les ministres de l'Union ont préféré ignorer.

Pour le WWF, un plan de rétablissement approprié doit inclure une réforme complète des structures de contrôle et d'application pour assurer la conformité et la fiabilité des données pour les évaluations de stocks, ce qui est visiblement absent du plan proposé par l'Union Européenne.

L'Anguille

Un accord a été trouvé pour permettre le renouvellement des stocks d'anguilles européennes menacés à plus de 95% par la surpêche et les captures illégales.

Désormais, 35% des anguilles de moins de 20 cm devront être revendues en Europe à des fins de repeuplement. Ce taux augmentera progressivement jusqu'à atteindre 60% en 2013. Les pêcheurs français et espagnols, directement concernés ont cependant obtenu l'assurance que cette obligation de revente sera suspendue en cas d'effondrement du cours de la civelle.

Autre bonne nouvelle pour l'anguille, elle a été classée au même moment, à la Haye, sous la protection de l'annexe II de la CITES (Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées).

WWF